

Docteur Anne Geffroy-Wernet
Présidente

Docteur Emmanuelle Durand
Vice-Présidente

COMMUNIQUE DE PRESSE du 8 juillet 2019

Pas d'anesthésie sur un coin de table ! (bis)

Le 18 juin 2019, dans un communiqué de presse commun de toutes les composantes de la spécialité, le Conseil National Professionnel d'Anesthésie-Réanimation s'opposait vigoureusement à l'éventualité de gestes chirurgicaux nécessitant un acte anesthésique dans les futurs « hôpitaux de proximité ».

Ces hôpitaux de proximité seront par définition dépourvus de plateau technique. Les anesthésistes-réanimateurs ont demandé une clarification de cette terminologie, qui ne doit concerner que des actes chirurgicaux réalisés sous anesthésie locale.

Loin d'être écoutés, nous apprenons par voie de presse que la DGOS confirme la réalisation dérogatoire d'actes de chirurgie programmée dans ces établissements.

S'il existe des « petites chirurgies », il n'y a pas de « petite » anesthésie. Le risque anesthésique est autant lié à l'acte chirurgical qu'aux pathologies chroniques (et aiguës) du patient ; il existe au bloc opératoire comme en maternité. L'anesthésie, réglementée par un décret en 1994, a vu sa mortalité diminuer d'un facteur 10 grâce à des contraintes sécuritaires : il est hors de question de revenir en arrière ! On ne fait pas n'importe quoi avec n'importe qui et n'importe où. Nous n'accepterons pas que nous soit imposé un mode de fonctionnement sans garantie sécuritaire. Une équipe complète d'anesthésie doit être présente sur site avec la possibilité d'appel à l'aide, en cas de complication anesthésique suraiguë **qui met toujours le patient en danger vital**. La notion de service d'anesthésie, de plateau technique, de réflexion sur la qualité des soins est indispensable pour la bonne prise en charge de nos concitoyens.

La profession d'anesthésiste-réanimateur est sinistrée par la pénurie à l'hôpital public. Dans une enquête récente, 55 % des anesthésistes-réanimateurs avouaient être contraints de prendre des risques en anesthésie. N'en rajoutons pas ! L'attractivité d'un service pour un médecin passe avant tout par la garantie d'une sécurité maximale pour le patient.

Le SNPHARE demande à Madame la Ministre des Solidarités et de la Santé de clarifier rapidement le flou autour de la « petite chirurgie programmée » dans les hôpitaux de proximité.

Le SNPHARE sera très vigilant sur ce point, et appellera, le cas échéant, l'ensemble des médecins anesthésistes-réanimateurs à refuser de travailler dans les hôpitaux de proximité : c'est la sécurité et la qualité des soins portée aux patients qui sont en jeu.